

Le Conseil Municipal Enfant

Le Conseil Municipal Enfant (C.M.E.) est un dispositif s'inscrivant dans **une dynamique de participation à la vie locale.**



Pour qui ? 

Les enfants de **CM1, CM2 et 6ème** de tous les établissements publics et privés de la ville.

 Pour quoi ?

⌘ Pour permettre aux jeunes de **découvrir les institutions locales et les principes de la citoyenneté.**

⌘ Pour leur **donner la parole**, mais aussi et surtout pour leur donner **les moyens d'agir** pour la ville.

Les Conseils sont élus pour **2 ans** (année civile) et les mandats de Conseillers Municipaux Enfants ne sont pas renouvelables.

Les jeunes élus se rencontrent par **commissions** (environ une fois par mois pendant la période scolaire), en fonction de leurs projets. Ils participent également à des **séances plénières** présidées par le Maire ou son adjointe en charge du Conseil.

Quels projets ? 

De nombreux projets ont déjà vu le jour : **parcours de santé** aux Dagueys, **borne à livres**, animations ludiques et sportives, **collecte** pour des associations de **solidarité, ludothèque...**

1990 **Année de création** du CME à Libourne, suite à la ratification de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

1800 C'est le **nombre de CME en France**. En 1990, il y en avait seulement 200.

5000 C'est, en €, le **budget municipal** consacré aux projets du CME chaque année.